

# **CONSEIL MUNICIPAL**

## **Réunion du mardi 10 mai 2022**

**N° 2022-3**

L'an deux mil vingt-deux, le deux mai, le Conseil Municipal de PLOUIDER, est convoqué en Mairie, pour le dix mai deux mil vingt-deux.

L'an deux mil vingt-deux, le dix mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLOUIDER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. René PAUGAM, Maire.

**Etaient présents** : M. PAUGAM René, Maire - M. ABIVEN Daniel - Mme LAGADEC Marylène - M. SIMON Stéphane - Mme CORLOSQUET Karine - M. MAZE David, adjoints au Maire - Mme LE LUHANDRE Marie-Yvonnick - MM. SIMON Bernard - BOSSARD Pierre - Mmes RICAUD HERVE Anne - BRETON Valérie - WIERZBICKI Carine - M. MERCIER Tristan - Mmes SEGALEN Nathalie - BESSON Camille - MM. GUEGUEN Maxime - LE JEUNE Clément.

**Etaient absents** : Mme CONGAR Valérie qui a donné procuration à Mme BESSON Camille - M. BIHAN-POUDEC Dimitri.

**Secrétaire de séance** : M. LE JEUNE Clément.



Chaque conseiller municipal ayant reçu le procès-verbal de la dernière séance, il n'est pas procédé à sa lecture. M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si des remarques ou commentaires sont à apporter au procès-verbal et le soumet à l'approbation du Conseil Municipal.

**Procès-verbal approuvé à l'unanimité.**

### **Droit de préemption urbain**

M. le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la commune de PLOUIDER renonce à son droit de préemption à l'occasion de :

- la vente d'un bien situé 4, rue Abbé Joseph Tanguy en PLOUIDER, cadastré section AE numéro 73 d'environ 613 m<sup>2</sup> et appartenant à Monsieur GOASGUEN David et Madame GUILLOU Laurence,

- la vente d'un bien situé au lieu-dit Le Bouvas en PLOUIDER, cadastré section AC numéro 31 d'environ 20 532 m<sup>2</sup> et appartenant à la société KP1.

### **1°) Présentation du site Internet**

Mme RICAUD-HERVE présente le nouveau site Internet de la commune qui est achevé pour 95 % et qui est opérationnel depuis le début de la semaine.

Le site est dorénavant plus clair, moderne, allégé en termes d'information tout en étant complet, accessible en trois clics et facile à actualiser. Le site est embelli et se veut attractif ; il est le reflet de l'attractivité de la commune.

Les différents modules proposés à la consultation sont interactifs.

Mme RICAUD-HERVE présente l'arborescence du site et ses différentes rubriques :

- **La page d'accueil** où défilent deux photos représentant Plouider côté Mer et Plouider côté Terre. Elle précise que d'autres photos peuvent y être insérées. Toutes les rubriques peuvent être consultées soit via le bandeau supérieur du site ou soit en descendant dans la page d'accueil.

- **Les différentes rubriques :**

- « **Actualités** » qui présente les événements qui se sont passés ou ceux à venir ;
- « **La commune** » avec une présentation actualisée, un plan, les différentes équipes constituant la mairie, le patrimoine, le circuit des randonnées, les comptes rendus des conseils municipaux et les derniers bulletins d'information. Elle précise que l'historique des bulletins est limitée aux six derniers afin d'alléger le site. Cette rubrique se termine avec différentes vues de la commune. A cet effet, Mme RICAUD HERVE rappelle que les photos que chacun pourrait prendre sont les bienvenues pour faire découvrir la beauté de la commune.
- « **Les infos pratiques** » regroupent les informations dont chacun peut avoir besoin. Cette rubrique renvoie directement le visiteur vers des fichiers réalisés par différentes instances ou des liens d'autres sites Internet, notamment celui de la communauté de communes pour les services la concernant.
- « **Vie sociale** » retrace la vie de la commune avec des reportages sur les événements qui s'y sont passés et une large part réservée aux associations locales. Cette rubrique présente également les services consacrés à l'enfance et la jeunesse, ainsi que les événements culturels et sportifs et le rôle joué par le Centre Communal d'Action Sociale.
- « **Economie locale** » informe des différents modes d'hébergements touristiques sur la commune, des producteurs locaux, des entreprises et des projets en cours sur la commune.
- « **Services en ligne** » proposent quelques démarches en ligne comme la demande d'un extrait d'acte de naissance ou la consultation du cadastre ou du PLU.

Mme RICAUD HERVE indique qu'une nouvelle rubrique sera mise en place en septembre pour permettre aux parents dont les enfants sont gardés à la crèche de pouvoir accéder, de façon sécurisée, à un module qui leur sera réservé et où ils pourront visualiser les activités liées à la crèche : photos, partage d'évènements, astuces...

Elle précise aussi qu'une rencontre avec le Club Multimédia est programmée pour voir si un lien avec le site « Mémoires de Plouider » est envisageable.

Des rubriques restent à peaufiner mais l'essentiel est réalisé. Elle indique qu'un travail important a été fait pour rendre ce site attractif. A cet effet, elle remercie la société Anaximandre pour son travail et le temps qui a été passé pour répondre aux demandes de la commission. Elle remercie également M. MANDON du service administratif pour l'aide apportée à la réussite de ce projet.

M. le Maire, à son tour, remercie les différents acteurs qui sont intervenus pour la réussite de ce projet qui représente bien ce qu'est la commune.

## **2°) Projet de maison de santé**

M. le Maire indique que le projet de maison de santé prend forme et que les montants annoncés par Finistère Habitat pour la construction sont engageant pour la commune puisqu'ils seront compris entre 1 000 000 € et 1 200 000 € TTC. La recherche de subventions pour la concrétisation de ce projet avance, mais la commune n'est actuellement pas située en zone d'intervention prioritaire par l'ARS et ne pourrait pas bénéficier de subventions de la région Bretagne. Le montant des participations des financeurs potentiels ne devrait pas excéder 200 000 €.

Avant de poursuivre les démarches du projet, M. le Maire souhaite que chacun puisse s'exprimer sur l'opportunité de réaliser cet équipement. Il cède la parole à Mme LAGADEC qui a préparé un tableau présentant différentes hypothèses d'engagements financiers pour la commune en fonction du coût des travaux, du montant des subventions, de l'autofinancement que la commune dégagera pour ce projet, de

la durée des emprunts nécessaires au financement de l'équipement et du montant des loyers nécessaires à équilibrer les annuités des emprunts. Elle indique qu'aucune de ces hypothèses n'est pour le moment retenue. Chaque conseiller municipal a pu se rendre compte du montant des emprunts à contracter : entre 557 300 € pour le scénario le plus optimiste et 828 800 € pour le plus pessimiste et des loyers que la commune devra fixer pour équilibrer son budget. Elle présente également le tableau d'endettement de la commune au 31 décembre 2023, date à laquelle les emprunts pourraient être souscrits : 501 854 € avec un remboursement annuel d'environ 85 000 €.

Après cette présentation, chaque conseiller municipal a eu l'opportunité de s'exprimer ou de s'interroger.

M. MERCIER a demandé s'il n'était pas plus judicieux de confier le projet à un investisseur privé comme évoqué en 2020 lors du lancement de la réflexion.

M. le Maire lui a répondu en précisant que la charge du restant à financer revenait en tout état de cause à la commune et que cette orientation n'a pas été retenue.

M. ABIVEN intervient en rappelant que les premiers montants annoncés faisaient état d'un coût de construction de l'ordre de 600 000 € alors que ce montant pourrait atteindre 1 200 000 €. Il constate que c'est le montant du budget d'investissement d'une année et que par conséquent la commune ne pourra pas engager d'autres travaux importants. Il propose de nouvelles rencontres avec les architectes pour faire baisser les coûts. Il se dit inquiet des montants qui pourraient rester à la charge de la commune. Il s'interroge sur l'opportunité que chaque commune ait une maison de santé ; il en existe dans les communes avoisinantes. Pour le moment la commune ne dispose pas d'un engagement des professionnels de santé et ce projet reste un risque pour son avenir.

Mme LAGADEC indique que la prochaine étape consistera à présenter le projet et les niveaux de loyers aux kinésithérapeutes qui sont les premiers concernés par la maison de santé, afin qu'ils se prononcent sur leur engagement.

Mme WIERZBICKI revient sur la présentation des deux versions présentées par les architectes. Elle s'interroge sur la nécessité de disposer de tous les équipements envisagés et estime que le projet est trop ambitieux pour la commune. Un projet plus simple serait plus approprié et moins couteux.

Mme CORLOSQUET répond que les architectes ont voulu apporter du confort aux praticiens qui exercent parfois pendant 10 heures dans une même journée.

M. le Maire rajoute que les architectes ont répondu à toutes les demandes de la mairie qui s'est basée sur l'expérience des professionnels de santé et des visites d'autres réalisations qui ont pu être faites. Il précise que bien entendu il faudra l'accord des kinésithérapeutes avant que la commune s'engage plus fermement.

Mme LAGADEC ajoute que la commune prend un risque mesuré et qu'il y aura toujours la possibilité de changer la destination du bâtiment, en logement par exemple, si aucun médecin n'occupe la maison de santé.

M. MAZE préconise également des économies dans les prestations proposées par les architectes. Il informe les élus sur des modalités de souscription d'emprunts qui peuvent être modulées en fonction des recettes perçues par les loyers si ceux-ci ne couvrent pas immédiatement les échéances.

M. le Maire ajoute que la commune accueille deux structures de soin (ADMR et ostéopathe) dans des bâtiments communaux qui n'ont nécessités que peu d'investissement et qu'elle perçoit 700 € de loyer mensuel pour cela.

M. BOSSARD propose que chacune des deux parties dispose d'un loyer global ; charge aux professionnels de trouver des partenaires.

M. MERCIER estime que pour faire face à la saturation des cabinets médicaux du secteur il y a une demande à combler.

M. le Maire explique que la commune, depuis 10 ans, a fait le choix d'une urbanisation pour accueillir une nouvelle population. Elle a investi dans des lotissements et s'est dotée d'un haut niveau de services pour répondre aux attentes des nouveaux habitants : micro crèche, ALSH, équipements sportifs. Il rappelle que depuis le début du mandat ce sujet est évoqué et il était inscrit dans les projets de l'équipe municipale.

Mme SEGALIN estime que si la commune supporte actuellement un remboursement de 85 000 € de capital d'emprunt, elle doit pouvoir faire face aux échéances de la maison de santé car les loyers couvriront ces échéances.

Mme LE LUHANDRE demande si les bureaux qui ne seraient pas loués pourraient servir à d'autres professions, tels des dentistes.

M. BOSSARD indique qu'il serait possible de ne pas aménager tous les bureaux pour les médecins et de les adapter au moment d'une nouvelle demande.

M. le Maire estime que lorsque le projet sera connu, des médecins seront sûrement intéressés.

Mme CORLOSQUET a eu l'occasion de présenter le projet à des médecins qui jugent que le projet est cohérent. Elle indique que la pratique de la médecine a changé et qu'un seul médecin ne s'engagera pas s'il n'a pas un confrère. Elle ne doute pas de l'installation de médecins surtout que la patientèle existe déjà à Plouider.

Mme LAGADEC et M. MAZE se sont interrogés sur la carte produite par l'ARS mentionnant le territoire de Lesneven en zone de vigilance et non en zone d'intervention : le départ en retraite du Docteur Oulivet a-t-il été pris en compte, ainsi que celui de certains de ses confrères dans les années à venir ?

A la question « êtes-vous favorable à la réalisation d'une maison de santé dans la mesure où les professionnels de santé acceptent les conditions financières nécessaires à équilibrer l'opération », le Conseil Municipal, par vote à bulletin secret, a répondu OUI par 17 voix et NON par 1 voix.

Après le vote, M. le Maire a remercié ses collègues du Conseil Municipal pour leur participation au débat.

### **3°) Participation aux frais de fonctionnement des écoles extérieures**

Les communes jouent un rôle fondamental dans le fonctionnement et le financement des écoles maternelles et élémentaires publiques et des écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat.

Les communes où se situe une école publique en assurent les dépenses de construction, d'équipement, d'entretien et de fonctionnement. Elles doivent également recruter au moins un Agent spécialisé des écoles maternelles pour seconder les enseignants des classes maternelles.

Quand une commune ne dispose pas d'une école publique, elle peut s'associer à une autre commune (cas de Plouider et Goulven) ou trouver un accord avec la commune siège de l'école publique pour la participation aux frais de fonctionnement de cette école.

Pour la rentrée scolaire 2021/2022 :

- sont scolarisés dans les écoles publiques :

- 9 élèves à l'école Jacques Prévert de Lesneven pour lesquels la commune a donné son accord pour l'inscription (2 en maternelle et 7 en primaire).

La commission « Finances » propose d'appliquer le coût moyen départemental pour ces élèves : 1 554,61 € pour les maternelles et 514,38 € pour les primaires soit un total de 6 709,88 €. Elle demande également qu'un principe de réciprocité s'applique entre les communes.

- sont scolarisés dans les écoles privées :

- 18 élèves à l'école Argoat Sacré Cœur de Lesneven (5 en maternelle et 13 en primaire, dont un élève en garde alternée),
- 6 élèves à l'école Diwan de Lesneven (2 en maternelle et 4 en primaire),
- 2 élèves à l'école Sainte Anne de Ploudaniel (2 en primaire)
- 2 élèves à l'école Sainte Anne/Notre Dame du Folgoët (1 en maternelle et 1 en primaire)

Soit 28 enfants, pour lesquels la commission Finances propose d'allouer un forfait de 465 € par élève de plus de trois ans.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission Finances, à l'unanimité des votants :

- FIXE le forfait à allouer aux écoles qui accueillent des élèves de Plouider de la manière suivante :
  - Coût moyen départemental pour les élèves scolarisés dans les écoles publiques de Lesneven 1 554,61 € pour les maternelles et 514,38 € pour les primaires pour l'année scolaire 2021/2022
  - Montant de 465 € pour les élèves de plus de 3 ans scolarisés dans les écoles privées
- DECIDE de verser un demi forfait pour les élèves en garde alternée dans une autre commune que Plouider.

#### **4°) Subventions 2022 aux associations et organismes**

Mme LAGADEC présente à l'assemblée les propositions des commissions Vie sociale et Associative et Finances pour l'attribution des subventions 2022.

Elle explique que la commission propose d'allouer un montant de 20 € par adhérent dans une association extérieure à Plouider.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, (n'ont pas pris part au vote Mmes RICAUD HERVE, BRETON et WIERZBICKI, membres du bureau d'une association concernée) :

- ACCORDE une subvention aux associations ou organismes suivants :

Amicale Cycliste de Goulven-Tréfléz-Plouider	250 €
Centre Communal d'Action Sociale de Plouider	3 000 €
Crinières au vent	250 €
Plouider Basket Ball – Côte des Légendes	1 000 €
Henchou Gwechall	1 000 €
Les Amis du Livre	250 €
Société de chasse Plouider - Goulven	250 €
Petites Mains des Légendes	250 €
Dojo - Lesneven	120 €
Art dans les Chapelles	1 100€
Fondation du patrimoine	120 €
Handball de Lesneven	180 €
Association Gymnastique Rythmique Kernilis Côte des Légendes	20 €
Bloc des Légendes - Lesneven	60 €
AAPPMA Pays des Abers Côte des Légendes - Plabennec	150 €
Redadeg 2022 (course relais pour la langue bretonne)	100 €
Amicale des sapeurs pompiers de Lesneven	100 e

**5°) Tarif de location des salles**

La commission Finances propose de modifier les tarifs de location de l'espace Roger Calvez :

- Utilisateurs de la commune :

- 150 € pour une réunion/apéritif
- 250 € pour un apéritif, un buffet, un repas, un loto ou un concours de dominos.

La location des couverts, du vidéo projecteur et du lave-vaisselle est compris dans ce tarif.

- Utilisateurs extérieurs à la commune :

- 200 € pour une réunion/apéritif
- 375 € pour un apéritif, un buffet, un repas, un loto ou un concours de dominos.

La location des couverts, du vidéo projecteur et du lave-vaisselle est compris dans ce tarif.

- Utilisateurs entreprises et comités d'entreprise :

- 300 € pour une réunion/apéritif
- 500 € pour un apéritif, un buffet, un repas, un loto ou un concours de dominos.

La location des couverts, du vidéo projecteur et du lave-vaisselle est compris dans ce tarif.

Par ailleurs, la commune a fait l'acquisition de 6 mange-debout l'année dernière. Il est proposé de les mettre à la location au tarif de 60 € les 6. Ils seront uniquement disponibles à l'espace Roger Calvez. L'entretien des housses sera assuré par les services municipaux et ils seront mis gratuitement à la disposition des communes voisines qui en feront la demande.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- FIXE les tarifs d'utilisation de l'Espace Roger Calvez comme proposés par la commission Finances et décrits ci-dessus ;
- FIXE à 60 € la location des mange-debout.

M. ABIVEN indique qu'il travaille avec les services municipaux à l'écriture d'états des lieux pour les salles communales. Il souhaite que des poubelles jaunes soient mises en place à l'espace Roger Calvez et à l'espace Rencontres et qu'elles fassent partie des locations.

**6°) Lotissement Les Ajoncs – Tranches 2 et 3**. Conventions avec le SDEF

M. le Maire indique que le SDEF propose deux nouvelles délibérations pour la viabilisation du lotissement Les Ajoncs (tranches 2 et 3). Il explique que lorsque le SDEF a fait l'estimation des travaux du lotissement, il a proposé un montant qui s'est avéré être quasiment identique à celui qui a été voté par le Conseil Municipal en juillet 2021. Or le reste à charge pour la commune pour les tranches 2 et 3 serait d'environ 40 000 € de plus qu'annoncé précédemment.

Dans l'attente d'explication complémentaire du SDEF cette question est ajournée.

**7°) Répartition du produit des amendes de police**

Comme chaque année le Conseil Départemental fait un appel à projet dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police. Les projets doivent s'inscrire dans la thématique des liaisons piétonnes en lien avec la sécurité routière, des travaux de mise en accessibilité et de sécurisation des arrêts de transports en commun, des aménagements de sécurité aux abords des établissements recevant du public, mais aussi des aménagements visant à renforcer la notion d'accessibilité, du partage de la route et de l'apaisement de la vitesse.

Le projet que la commune va présenter vise à sécuriser le quartier de Pont du Chatel en créant un aménagement piéton entre le Restaurant Le Week End et la sortie du quartier en direction de Tréfléz.

Le montant des travaux est estimé à environ 15 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- SOLLICITE le financement du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police.

*Départ de Mme WIERZBICKI*

## **8°) Comptes rendus des commissions**

### - Commission « Vie sociale et associative »

Mme CORLOSQUET indique qu'elle a dû reporter la dernière commission. Comme chaque année au moment du vote des subventions, elle a rencontré individuellement les associations de la commune qui le souhaitait. Globalement les associations se portent bien, mais elles rencontrent pour un bon nombre d'entre elles des difficultés pour mobiliser des bénévoles.

Les prochaines animations proposées par la commission :

- Plouider, tous au jardin du 16 au 22 mai

- Les JO de la Butte le 29 mai proposeront comme habituellement de la marche, de la course, du vélo ou des balades à cheval. Les bénéfices de cette manifestation proposée par les associations de la commune et la mairie seront remis à des associations intervenant pour la lutte du cancer du sein. Mme CORLOSQUET indique que la mairie soutient depuis le début l'organisation de cette matinée sportive et qu'elle offre le pot de clôture. Elle fait appel aux membres du Conseil Municipal pour en assurer le service.

L'organisation du Téléthon qui sera organisé entre les communes de Goulven et Plouider se met en place. Les élus des deux communes se sont rencontrés en avril et réuniront les associations lors d'une prochaine réunion.

L'animation Rando Cache durant les vacances de Pâques a connu un beau succès.

La commission prépare actuellement une animation pour l'été : balade contée en juillet et en août.

### - Commission « Information Communication »

Lors de sa prochaine réunion, la commission travaillera sur la charte éditoriale des différents supports de communication.

### - Commission « Culture »

Mme LE LUHANDRE informe l'assemblée que la conférence de Guy Caraès sur le réseau Alliance a réuni une assemblée nombreuse.

Les prochains rendez-vous culturels : conférence d'Anne Guillou le 22 mai sur le thème de l'accession des femmes au droit de vote et exposition dans la salle du Conseil Municipal, à partir de la mi-juin, du plasticien Vincent Cann.

### - Commission « Equipement et entretien du patrimoine bâti »

M. ABIVEN informe l'assemblée que les appels d'offres pour la restauration du mobilier et de la recherche d'un maître d'œuvre pour les travaux de la 3<sup>ème</sup> tranche de la chapelle Saint Fiacre sont lancés.

Les services techniques viennent de terminer la rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite au complexe sportif de Kerléven. Il invite les membres du Conseil Municipal qui le peuvent à assister à la conférence de presse le 11 mai.

Il travaille actuellement avec les services municipaux aux conditions d'utilisation des salles mises à disposition du public : état des lieux, notice d'utilisation... L'objectif étant de pouvoir disposer d'un classeur avec les informations utiles pour chaque salle, pour le mois de septembre prochain. Il a également pour projet de mettre en place une astreinte d'élus quand les salles sont occupées le week-end.

- Commission « Soutien aux familles - Jeunesse »

M. MAZE rend compte à l'assemblée de la réunion qui s'est tenue en mairie au début du mois de mai avec l'école de Géoarchitecture pour le projet d'aménagement de l'espace à aménager à Kerléven, proche de l'ALSH. Un groupe d'étudiants va être formé en septembre pour y travailler. Leurs conclusions seront rendues en avril 2023.

Il informe les membres du Conseil Municipal que le Contrat Enfance Jeunesse signé entre la Communauté de Communes et la CAF pourrait être transformé en Convention Territoriale Globale (CTG) plus tôt que prévu. Il est envisagé une signature pour le mois de juillet avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Cela pose la question du devenir des conventions signées entre les communes et les structures d'accueil Enfance et Jeunesse car la CTG prévoit que la CAF verse directement aux structures ses aides alors que jusqu'à présent elles sont versées aux communes.

## **9°) Questions diverses**

### **. Accueil de Loisirs Sans Hébergement – Convention avec le centre socioculturel de Lesneven**

M. MAZE explique à l'assemblée que le conseil municipal a délibéré le 19 mars 2021 pour autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat avec le centre socioculturel pour les activités de loisirs proposées aux enfants de 3 à 13 ans, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse de la Communauté Lesneven Côte des Légendes. Il précise que le centre socioculturel avait écrit la convention avec comme âge limite 17 ans. Après plusieurs mois d'échanges, le centre socioculturel a revu les termes de la convention en la limitant aux enfants de 3 à 13 ans.

Il rappelle que pour l'année 2021, la participation demandée à la commune s'élève, comme depuis 2016, à 14 € par enfant et par jour. Les demandes de participation seront facturées à la commune après chaque période de vacances et tiendront compte de la fréquentation réelle des enfants.

Pour les activités proposées en 2020, la commune de Plouider a versé 3 164 € au centre socioculturel ce qui représente 226 journées (327 journées en 2019), soit une baisse de 30,89 %. Ce phénomène s'explique par les mesures de confinement prises l'an dernier pour lutter contre la pandémie de la COVID-19.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le centre socioculturel intercommunal du Pays de Lesneven dans les conditions sus énoncées.

M. MAZE précise que la signature de la convention pour 2022 sera étudiée ultérieurement quand les conditions d'intervention de la CAF à la CTG seront précisées.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 22 h 55.